communication

De:	communication
Envoyé:	mardi 12 mai 2020 18:47
Objet:	Ville Herserange - Info mail n°289
Pièces jointes:	Communiqué de Presse Préfecture de Meurthe et Moselle.pdf; communiqué reprise des écoles 12 05 2020.pdf

- **Communiqué de Presse de la Préfecture de Meurthe et Moselle :**

Veuillez trouver ci-dessous, le Communiqué de Presse de la Préfecture de Meurthe et Moselle concernant le plan de déconfinement à compter du Lundi 11 Mai 2020

PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mise en œuvre du déconfinement en Meurthe-et-Moselle

Nancy, le 11/05

En prenant en compte les indicateurs d'évolution de l'épidémie, la capacité loc l'offre de soin et la capacité à tenir localement les objectifs de tests, **la Meurt Moselle a été classée département rouge comme l'ensemble de la Région Grand**

Aussi, à compter de ce jour, lundi 11 mai 2020, les mesures suivantes entre vigueur :

- Vie sociale :

Toute personne doit **appliquer les gestes barrières, respecter la distanciatior** toutes les dimensions de la vie sociale et, le cas échéant, **porter un masque.**

L'attestation de déplacement dérogatoire n'est plus obligatoire. Les déplace d'un département à un autre sont possibles, mais il convient de respecte distance de 100km à vol d'oiseau du domicile. Pour les déplacements supéri cette distance, une attestation (prochainement disponible sur interieur.gouv.f nécessaire pour justifier ceux-ci sur motifs personnels, familiaux ou professi sérieux, avec tous justificatifs possibles.

Concernant les déplacements frontaliers, les salariés français peuvent se ren Grand Duché du Luxembourg pour leur travail. Ils doivent être munis de l'attes internationale dûment remplie, une fois pour toutes, et du certificat d employeur.
Les déplacements non professionnels sont possibles pour motif impérieux v Luxembourg et la Belgique, dans la limite des 100 km et avec port du m obligatoire au Luxembourg.

Le couvre-feu et la limitation des rassemblements en journée qui avaien instaurés sur le périmètre de la métropole ont pris fin dans la nuit du 10 au 11 minuit.

Les parcs et jardins restent fermés. L'accès aux lacs et aux centres nautiques de fermé mais, sur demande des maires, peut faire l'objet d'un arrêté préfe dérogatoire pour en permettre l'ouverture.

Les médiathèques et les bibliothèques sont ouvertes à nouveau.

Par dérogation, **le préfet peut, après avis du maire, autoriser l'ouverture,** dar conditions de nature à garantir le respect des gestes barrières, **des musées monuments** dont la fréquentation habituelle est essentiellement locale et d réouverture n'est pas susceptible de provoquer des déplacements significat population.

Les cinémas, les lieux de sport fermés, les piscines, les salles de jeux, les auditc et salles de spectacle (concerts, théâtre, danse, opéra, cabaret, discothèques, et salles des fêtes et les salles polyvalentes restent fermés.

De même, **les établissements à vocation commerciale destinés à des expositior foires-expositions ou des salons ayant un caractère temporaire** ne rouvrent pas.

Les auto-écoles reprennent leur activité.

La pratique des sports collectifs et de contact demeure interdite (même en ple **Seule est autorisée la pratique individuelle en extérieur,** comme l'équitation, le yoga, le fitness par exemple.

Les lieux de culte peuvent ouvrir mais aucune cérémonie accueillant des fidè pourra s'y dérouler avant la fin du mois, à l'exception des funérailles, dans le re des règles actuelles (limitation à 20 personnes). Les cimetières peuvent rouvrir.

De façon générale, **les rassemblements doivent être limités, jusqu'à nouvel or des groupes de 10 personnes maximum** devant respecter les règles de distanc physique.

- Commerces :

Réouverture de tous les commerces à l'exception des restaurants, bars et cafés.

Les centres commerciaux du département rouvrent tous, aucun n'excédant la de 40 000m². Une attention particulière de l'application des gestes barriè mesures sanitaires devra être observée au sein de ces établissements.

Pour les marchés, alimentaires ou non, la règle est à nouveau l'autorisatic conséquence, les maires n'ont plus à solliciter de dérogation pour la tenue marché.
Un maire pourra toutefois solliciter le préfet pour un arrêté de fermeture s'il e qu'un marché ne remplit pas les conditions de sécurité sanitaires nécessaires.

Dans les commerces, le port du masque grand public est recommandé. Il revie responsables de l'établissement d'en faire respecter l'usage ; les comme peuvent, par exemple, conditionner l'entrée dans leur établissement au pc masque. Une information claire à destination des clients devra avoir été fa amont.

- Milieux scolaires :

Les collèges et les lycées demeurent fermés. Leur ouverture éventuell conditionnée au passage au niveau « vert » du département et à de nou décisions gouvernementales. Les enseignements peuvent continue visioconférence.

Les écoles maternelles et élémentaires ouvrent, en principe le 12 mai. Les enfa doivent pas porter de masques ; seuls les enseignants en porteront. Les clas maternelles sont limitées à 10 enfants et pour les écoles primaires, à 15 élèves plus de précisions sur la date exacte de reprise de chaque établissement scola premier degré, les parents sont invités à s'adresser à leur mairie.

Réouverture également des crèches. L'accueil doit se limiter à 10 enfan personnel devra porter un masque.
Chaque structure, école ou crèche, est en droit de prioriser l'accès aux places (p soignants ou indispensables à la gestion de crise, deux parents travaillant, ou f monoparentale,...)

Transports en commun :

Chaque responsable de transport assure dès le 11 mai une offre supérieure ou é 50 % de l'offre habituelle en garantissant l'application des règles sanitair distanciation sociale à bord. Le masque sera obligatoire dans les transport: contrôles auront lieu à l'entrée des gares, notamment à Nancy.

Un plan de transport doit être mis en place par chaque responsable de transpo commun. Ce plan doit prévoir les modalités de limitation des flux et du rése transport en cas de trop forte affluence. Afin de limiter celle-ci, le Gouverne incite les Français à reprendre ou continuer le travail, en privilégiant autan possible le télétravail.

La période qui s'ouvre est une période transitoire au cours de laquelle la vie ne reprendre complètement son cours habituel. Eric Freysselinard, préfet de Meurt Moselle, appelle au civisme, à la plus grande vigilance de tous pour le respe mesures édictées dans le cadre du déconfinement. Le processus de déconfin mis en œuvre peut, le cas échéant, être réversible. Tout préfet dispose possibilité de reconfiner son département en cas de besoin, sur avis de la Dir Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Ensemble, nous vaincrons l'épidémie.

Contacts presse :

Jonathan Haudot : 03.83.34.26.09 / 06.13.56.09.28
Sébastien Marc : 03.83.34.26.17 / 06.48.03.45.90

- **<u>Une rentrée exceptionnelle ce matin à HERSERANGE ...:</u>**

« RENTREE » DU 12/05/2020
Ecoles de Herserange

Comme prévu, les 4 écoles de la Commune ont accueilli ce mardi matin 70 enfa répartis inégalement sur les différents établissements.
Cette réouverture a été rendue possible par le travail conjoint et concerté des équip enseignantes, des parents d'élèves et des élus et services municipaux qui se sont mobilis afin de garantir l'accueil des élèves en toute sécurité, mais également en raison d'effec « réduits » qui permettent d'assurer le strict respect des règles sanitaires et distanciation.
Ainsi, la Municipalité et les enseignants des écoles permettent de répondre a préoccupations d'accueil des enfants de parents qui ont souhaité le retour de leu enfant(s) à l'école.

Les effectifs accueillis :
On comptait ce matin :

- 24 élèves pour 4 classes à l'Ecole de Landrivaux et 27 pour 3 classes à l'Ecole Ju Simon, soit 51 enfants en élémentaire du CP au CM2
- 16 élèves pour 3 classes à l'Ecole Maternelle des 4 Vents et 3 pour 1 classe à l'Ec Maternelle Michaël Pellegrini, soit 19 élèves en classes maternelles.

Ces effectifs évolueront dès jeudi avec l'accueil des tout-petits à l'Ecole des Vents et c CE1 à l'Ecole Jules Simon.
Dans le quartier prioritaire de la Politique de la Ville « Concorde », les 2 écoles du quart accueillent à compter de ce jour 40 élèves soit 57 % des enfants.

L'organisation des écoles – Classes et extérieurs :
Dès le 04 mai dernier, les ATSEM et agents d'entretien de la Ville se sont mobilisés afin procéder au nettoyage complet des écoles avant l'arrivée des enfants, dans le respect protocole sanitaire défini par l'Etat et l'Education Nationale.
Puis, à partir de lundi, les enseignants, aux côtés des services de la Ville (entretien services techniques) ont œuvré conjointement pour assurer les conditions de distanciation physique :

- dans chaque classe par le désencombrement et l'aménagement des espace espacement des tables de travail, rangement des matériels non nécessaires, ...
- devant les écoles et dans les cours par la matérialisation ludique à l'aide peinture des distances à respecter pour l'entrée dans l'école, l'accès aux sanitair mais également pour les cours de récréation en macadam.

Une campagne d'affichage ludique a également été mise en place par la Ville pour four à chaque école des affiches de prévention illustrées pour le lavage des mains et les ges

Masques et visières de protection pour enseignants et agents municipaux affectés dans écoles, gel, savon, essuie-mains, et tout matériel de désinfection nécessaires ont fournis par la Ville, pour assurer la sécurité et la parfaite maîtrise des protocoles sanitai en vigueur pour l'accueil des élèves dans les écoles.

Parallèlement, pendant le temps scolaire, les agents municipaux sont également mobili pour assurer l'hygiène des enfants, des classes et des sanitaires tout au long de la journé

Et les services périscolaires (cantine, garderie) ? :

L'ensemble du service périscolaire est mobilisé depuis lundi matin pour le nettoya complet de l'Espace Loisirs Enfance qui va ouvrir ses portes à nouveau le 18 mai prochai Depuis ce matin et ce jusqu'à la fin de cette semaine, les agents d'animation sont prése par binôme dans chaque école pour :

- accompagner la prise de repas tirés du sac des enfants ne pouvant déjeuner à le domicile.
- assurer la garde des enfants avant l'ouverture de l'école à 8h30 ou après la fin la journée scolaire à 16h30 (à la demande expresse des parents aux enseignants).

Dès lundi 18 mai, la garderie périscolaire et la restauration scolaire, ainsi que les mercre récréatifs seront de nouveau ouverts pour accueillir les enfants qui sont retournés classe. Les parents concernés devront impérativement inscrire leurs enfants com habituellement en mairie par téléphone (03 82 26 06 26) ou par mail (n.mouffok@mair herserange.fr) avant ce vendredi midi pour la semaine prochaine.
Les modes d'inscription pourront, pour les semaines suivantes, évoluer avec la réouvert de l'Hôtel de Ville au public très prochainement.

Par contre, les transports scolaires ne fonctionneront pas, et seront assurés uniquem pour les enfants accueillis dans les services périscolaires.

Une veille hebdomadaire est mise en place entre les écoles et la Ville afin de prendre compte les éventuelles évolutions des décisions prises en matière d'accueil scolaire périscolaire.

La Ville remercie les enseignants et les agents de la Ville pour leur implication pleine entière dans ce processus de « rentrée exceptionnelle ».

Renseignements complémentaires en Mairie :
03 82 26 06 26 / mairieherserange@wanadoo.fr

Service Communication

Mairie de HERSERANGE

Place Victor Zaffagni

54 440 HERSERANGE

03.82.26.06.23

communication@mairie-herserange.fr

www.mairie-herserange.fr